

sente session, nous pourrions au moins apporter dans ce domaine certains changements nécessaires, si nous voulons que la législation corresponde à la pensée et aux conditions actuelles.

Comme le dit le discours du trône, nous étudions ce que je considère comme de nouvelles mesures importantes et légitimes de la part du gouvernement fédéral dans le domaine des affaires des consommateurs. Jusqu'au jour où l'on pourra se fier entièrement à l'intégrité individuelle et collective comme l'unique règlement nécessaire—en d'autres termes, jusqu'à l'avènement de la société idéale—les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements prennent les mesures nécessaires pour protéger l'intérêt public et assurer des pratiques justes et équitables pour la protection des consommateurs.

Nous avons l'intention d'assumer toutes les responsabilités qui reviennent au gouvernement fédéral dans ce domaine en utilisant le ministère du Registraire général actuel comme ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs et en le chargeant ainsi de la coordination des responsabilités fédérales dans ce domaine. Nous avons l'intention de reconnaître la demande croissante d'une plus grande protection des consommateurs dans la mesure où ces questions relèvent du gouvernement fédéral. Et, dans le cas contraire, rien ne nous empêche de prendre l'initiative de discuter de ces questions avec les provinces. (*Applaudissements*)

Nous examinons aussi, en vue de prendre des mesures parlementaires, certaines recommandations du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit à la consommation, y compris une proposition visant à obliger les grandes entreprises à divulguer plus de renseignements sur leurs opérations commerciales. Des secteurs entiers de notre économie sont présentement, sinon dominés, du moins influencés largement par quelques grosses compagnies. Cela pourrait fort bien nous permettre de soutenir plus efficacement la concurrence sur les marchés internationaux grâce à la spécialisation, la consolidation et l'efficacité maximum, mais à l'heure actuelle ces compagnies ne divulguent pas assez de renseignements sur leurs opérations commerciales pour permettre aux Canadiens de juger si les compagnies ayant autant d'influence agissent dans l'intérêt public tout d'abord.

Par exemple, les compagnies dites privées ont le droit, aux termes de la législation actuelle, de ne pas révéler leurs activités non seulement aux gouvernements mais aussi aux économistes, aux avocats, aux hommes politiques, au reste du monde des affaires et aux actionnaires éventuels. On demande de plus

en plus, au sein même et à l'extérieur du monde des affaires, et à juste titre, plus de renseignements sur les opérations des compagnies constituées en corporation, privées ou publiques, de propriété canadienne ou étrangère.

Dans son discours, le très honorable représentant a mentionné le logement. J'aimerais dire quelques mots à ce sujet, car j'admets avec lui qu'il s'agit là d'un des problèmes les plus importants auxquels le pays fait face. Il est urgent que nous fassions tout notre possible en ce domaine, de concert avec les provinces et en les aidant, puisque, suivant la constitution, c'est d'abord à elles qu'il incombe de mettre plus de lois à la disposition des Canadiens, surtout de ceux qui ont un revenu moyen ou inférieur. J'espère que, pendant le débat actuel, mon honorable ami le ministre du Travail (M. Nicholson) aura l'occasion d'en dire beaucoup plus à ce sujet.

Cependant, je crois que nous devrions aussi nous pencher davantage, comme d'ailleurs nous commençons à le faire, sur le problème encore plus vaste du développement communautaire et de la planification du milieu au Canada. Je crois que le gouvernement fédéral a le devoir de proposer de nouvelles méthodes qui puissent aider les provinces et les municipalités, sans porter atteinte à leurs attributions, à relever plus efficacement ce plus grand défi qui devient rapidement l'un des plus urgents qui soient lancés à tous les paliers gouvernementaux du Canada d'aujourd'hui. J'ai lu, l'autre soir, dans des commentaires sur le discours du trône, qu'en proposant de nous consacrer à des sujets aussi généraux que le développement communautaire, le milieu et autres choses de ce genre, nous nous engagions dans de lointaines prospectives. Il n'y a rien de lointain dans cela. Il s'agit d'un problème urgent et immédiat que seul résoudra une coopération des trois niveaux de gouvernement.

● (5.00 p.m.)

Comme l'a laissé entendre le discours du trône, le gouvernement se préoccupe de trouver des moyens plus efficaces visant à une coopération plus étroite entre les divers niveaux de gouvernement, afin d'offrir aux Canadiens un meilleur environnement, tant dans nos régions urbaines que dans nos régions rurales. En raison de l'accroissement démographique constant, le besoin de logements, déjà très grand, ne pourra que s'exacerber. Presque la moitié des 5,400,000 logements actuels au Canada ont été construits depuis la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire un peu plus de 20 ans. Dans bien des cas, leur construction a été facilitée, sinon